

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUMATH

35^{ème} séance de la mandature 2020-2026

Ayant eu lieu

Le lundi 16 décembre 2024 à 20H00

Salle du Conseil – Maison de la Communauté

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire,

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

Arrivent en cours de séance :

Vincent JUNG arrive au point 3
Jean OBRECHT arrive au point 3

Monsieur le Maire salue les élus, le public présent ainsi que la Presse.

Il informe l'assemblée que le point numéro 11 « Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Musique Municipale de Brumath » est retiré.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024
3. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025
4. Fixation des tarifs communaux 2025 de la Ville de Brumath
5. Décision modificative n°3 du budget principal 2024
6. Recensement de la population 2025 – fixation de la rémunération des agents recenseurs
7. Chasse – fixation de l'indemnité annuelle de secrétariat
8. Végétalisation des espaces publics – demande de subvention au titre du Fonds Vert
9. Travaux de performance énergétique (Intracting) – demande de subventions
10. Rue de la Scierie – acquisition foncière pour réalisation d'un dépose minute pour le multi-accueil La Courte Échelle
11. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Musique Municipale de Brumath – **POINT RETIRÉ**
12. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau
13. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Ville
14. Compte-rendu des décisions du Maire
15. Divers et communications

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2024
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 3

Titre	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2025
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Il vous est proposé d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget primitif 2025 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 qui a été transmis au préalable à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Préambule

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les

discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat est une étape obligatoire qui intervient 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'appuie sur les perspectives économiques du Projet de Loi de Finances 2025.

PARTIE I - Éléments de contexte – grandes tendances

A. Conjoncture et contexte général

❖ La croissance mondiale

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 0,8% (0,5% en 2023). Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (+ 0,2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (+2,1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à 3,2% toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine de novembre 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

❖ L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

❖ La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année.

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

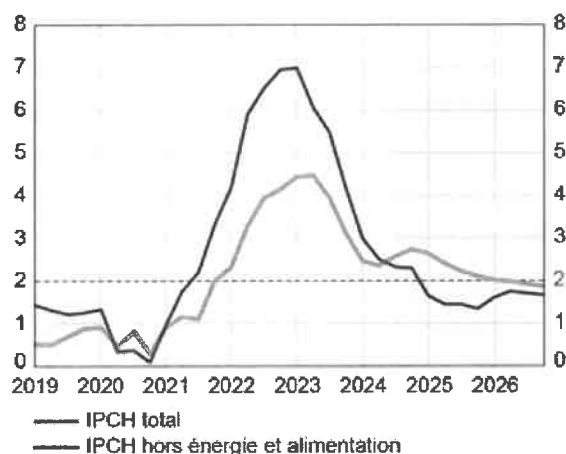
❖ L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2,1% en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint 5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1,8%.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

❖ La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 113 % du PIB, soit environ 3 228 milliards d'euros. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques. Pour 2025, les perspectives prévoient une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

❖ Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales qui étaient de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées. Le gouvernement envisage dans sa Loi de Finances 2025 de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. Pour cela, sont annoncés 60 milliards d'euros d'économies, dont les deux tiers concernent une baisse des dépenses (principales mesures de la Loi de Finances 2025).

B. Les principales données économiques du projet de loi de finances 2025

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 ne pourra être adopté en l'état, en raison de la censure du gouvernement. Il nous semble néanmoins important de vous en présenter les principales données économiques qui ont le mérite de nous éclairer sur l'état inquiétant des finances publiques de notre pays.

La Loi de Finances pour 2025 présentait les orientations budgétaires de l'État pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Depuis, le manque de majorité absolue a rendu plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la Ville de Brumath car certaines mesures, si elles sont reprises dans le futur, auront un impact non négligeable sur nos finances.

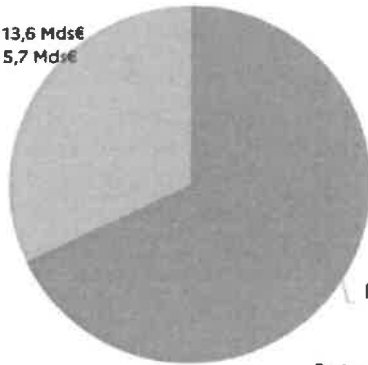
En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 milliards d'euros qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Construction de l'effort des 60Mds€

Hausses de recettes

32%

Recettes entreprises – 13,6 Mds€
Recettes particuliers – 5,7 Mds€



Moindres dépenses

68%

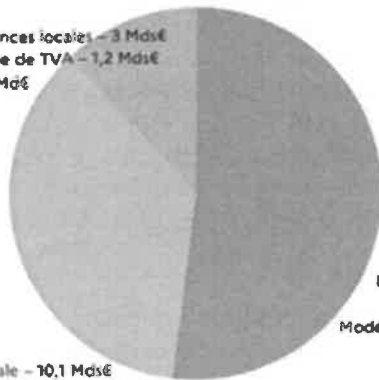
État – 21,5 Mds€
Protection sociale – 14,8 Mds€
Collectivités – 5 Mds€

Répartition des moindres dépenses

Collectivités

12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€
Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€
Réduction du FCTVA – 0,8 Mds€



Protection sociale

36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€
Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€

État

52%

Moderation des dépenses par lettres plafonds – 15 Mds€
Moderation des dépenses par voie d'amendement – 5 Mds€
Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

Source : Gouvernement – Dossier de presse – projet de loi de finances 2025 – octobre 2024

❖ Les principales mesures appliquées à l'État

-21,5 milliards d'euros

Des réductions des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères / domaines comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Quelques-uns seront plus ou moins épargnés, comme la Défense et l'Écologie.

Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'État :

- **Suppression de postes de fonctionnaires d'État, dont :**

Suppression de 4 030 postes dans l'Éducation Nationale (97 000 élèves en moins en septembre 2025).

Suppression de 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.

- **Création de postes de fonctionnaires d'État, dont :**

Création de 2 000 postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).

Création de 1 709 postes essentiellement dans les Ministères de Armées, de la justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

↳ **Au total 2 200 postes supprimés**

Une simplification des normes et le regroupement de structures seront également travaillés.

A ces 21,5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent 14,8 milliards d'euros de réduction des dépenses des comptes de la Sécurité sociale.

❖ **Les principales mesures pour les entreprises**

-13,6 milliards d'euros

- Contribution « exceptionnelle » sur les bénéficiaires d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros.
- Électricité De France (EDF) sera redevable d'un dividende exceptionnel et une taxe exceptionnelle sera imposée aux grandes entreprises de fret maritime.
- Suspension de la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030.
- Fiscalisation des rachats d'actions.
- Baisse des aides à l'apprentissage et aux contrats aidés.

❖ **Les principales mesures pour les particuliers**

- 5,7 milliards d'euros

- Augmentation de la taxe sur l'électricité, 50 € du mégawattheure (contre 22 actuellement et 32 avant la crise) tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%.
- Report au 1^{er} juillet de l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite.
- Baisse du remboursement de la consultation chez le médecin (60% au lieu de 70%).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les ménages les plus aisés (500 000 € pour un célibataire) dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%.
- Suppression de la niche fiscale pour les loueurs en meublé non professionnel.
- Un malus alourdi pour les voitures thermiques et un bonus rabaissé pour les voitures électriques.
- Hausse de la taxe sur les billets d'avion.
- La T.V.A. réduite sur les chaudières à gaz supprimée.
- Prêt à taux zéro étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédants.
- Une revalorisation de 2% des tranches d'impôt sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation.

❖ **Les mesures impactant les collectivités locales**

- 5 milliards d'euros

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros. Elles devront ainsi réaliser 12,5 % de l'effort d'économies de dépenses en 2025, alors qu'elles représentent 20 % de la dépense publique.

Cette participation directe sera financée par les mesures principales suivantes :

○ **La création d'un nouveau fonds de précaution moins 3 milliards d'euros**

Le fonds sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). Ce prélèvement sera limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées ; il s'agit principalement de départements. La Métropole et les villes de Grenoble, Echirolles et Saint Martin d'Hères seraient concernées par cette mesure.

○ **Le gel du montant de TVA transféré moins 1,2 milliards d'euros**

Les mécanismes de compensations ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.

○ **La baisse du Fonds de Compensation de TVA moins 800 millions d'euros**

À compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,404% à 14,85%. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles au FCTVA.

○ **Autres mesures**

La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), pour un montant de **487 millions d'euros**.

Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de **1,3 milliards d'euros** pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).

La baisse des crédits du Fonds Vert pour un montant de **1,5 milliards d'euros**.

Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 milliards d'euros mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seront également stabilisées au même niveau que 2024.

Même si ces mesures sont pour l'heure totalement obsolètes du fait de la censure, notre pays ne pourra pas se contenter d'une Loi de Finances spéciale permettant le financement de l'Etat par douzièmes, ce qui aurait pour conséquence l'absence de vision à moyen et long terme du fonctionnement de notre pays.

Il faudra bien qu'au courant du premier semestre 2025 le prochain gouvernement puisse faire adopter un projet de budget.

Les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, il nous paraît peu vraisemblable que les Collectivités Territoriales ne soient pas impactées par l'une ou l'autre des mesures initialement prévues.

PARTIE II - Les orientations budgétaires 2025 de la Ville de Brumath

Les incertitudes liées au projet de Loi de Finances 2025, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence.

Le PLF 2025, ainsi que les conséquences de sa non-adoption laissent présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

C'est à travers ces incertitudes, pesant sur l'équilibre budgétaire, que la construction du budget primitif 2025 doit être examinée.

La construction du budget 2025 sera guidée par les principales orientations suivantes :

- Le maintien du niveau et de la qualité de service au public accessible à tous.
- La recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement au maximum, notamment par la sobriété énergétique, sachant que des augmentations des charges de personnels, dues à des évolutions exogènes, est inévitable.
- Le souhait de pouvoir maintenir le soutien aux associations, malgré les contraintes financières.
- Le maintien d'un niveau d'investissements suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance / amélioration du patrimoine, si les taux d'intérêts devaient rester relativement stables et ne pas subir une augmentation irraisonnée liée à la dégradation de la confiance des investisseurs vis-à-vis de notre pays.

A. La section de fonctionnement

1. Des recettes de fonctionnement en baisse

CHAPITRE BUDGETAIRE		BP 2024	BP 2025
002	Résultat fonctionnement reporté	1 469 459 €	1 400 000 €
013	Atténuations de charges	94 500 €	50 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 280 328 €	1 225 500 €
73	Impôts et taxes - attribution de compensation	855 000 €	855 000 €

731	Fiscalité locale	4 372 000 €	4 332 000 €
74	Dotations et participations	1 025 700 €	1 052 500 €
75	Autres produits de gestion courante	260 560 €	196 110 €
76	Produits financiers	10 €	100 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	2 000 €
	Total recettes fonctionnement	9 359 557 €	9 113 210 €

À ce stade de la préparation budgétaire les recettes de fonctionnement sont estimées à la baisse.

- Une baisse des **atténuations de charges** est flagrante en 2024. Cela correspond aux moindres remboursements des frais de personnel effectués par les assurances.
- **Le produit des services, du domaine et ventes diverses** est en légère baisse. Nous constatons une diminution de la recette de vente de bois ainsi qu'un impact direct de la refonte de la convention de mutualisation des services avec la CAH.
- **Les recettes fiscales** sont impactées par la diminution de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation. Après une forte hausse des droits de mutation entre 2020 et 2022, la baisse de ces droits s'est confirmée en 2024. La hausse continue des taux d'intérêt et la réticence des banques à accorder des crédits ont fortement ralenti le marché des transactions immobilières.

Pour 2025, l'évolution des bases locatives cadastrales est estimée entre 1,5 et 2%

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Révisions annuelles des bases locatives cadastrales	1,20%	0,20%	3,40%	7%	4%	1,5% - 2%

2. Des dépenses de fonctionnement à maîtriser

Le dynamisme des recettes est assez faible donc la Ville de Brumath sera contrainte de maîtriser ses dépenses pour dégager des marges de manœuvres en vue de poursuivre ses programmes d'investissement.

CHAPITRE BUDGETAIRE		BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 076 447 €	1 908 125 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 292 600 €	4 414 000 €
014	Atténuations de produits (FNGIR + FPIC)	279 611 €	284 611 €
042	Operations d'ordre	1 658 612 €	1 437 674 €
65	Autres charges de gestion courante	887 530 €	976 800 €
66	Charges financières	150 000 €	80 000 €
67	Charges exceptionnelles	14 757 €	12 000 €
	Total dépenses fonctionnement	9 359 557 €	9 113 210 €

Les charges à caractère général 011

Elles correspondent aux dépenses courantes de la Ville (énergies, fluides, fournitures, petit matériel, maintenances, réparations...). Les prévisions des fluides ont été revues à la baisse puisque nous avons constaté une stabilisation des dépenses d'électricité et de gaz par rapport aux pics de 2022 et 2023. Un plan de maîtrise des charges est déployé afin de contenir l'évolution et trouver une situation équilibrée.

La poursuite des mesures de sobriété énergétique participera également à la maîtrise des dépenses.

Chapitre 65

Ce chapitre se compose principalement des dépenses suivantes :

- Les subventions aux associations
- Les subventions aux œuvres sociales (CCAS, épicerie sociale)

- Les subventions versées pour la gestion des crèches
- Les subventions en faveur d'actions petite enfance
- Une prévision pour les admissions en non-valeur

3. Une masse salariale en constante progression

Chapitre 012

➤ **Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,93 %.**

Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges patronales. Toutefois, nous constatons une stabilité au niveau de la rémunération et du régime indemnitaire.

Ces charges de personnel sont fortement impactées par le projet de Loi de Finances 2025. En effet, des mesures vont fortement impacter le budget communal, à savoir une augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux et une augmentation du SMIC.

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
CHARGES	988 000 €	1 005 800 €	1 096 000 €	1 125 000 €	1 233 000 €
REMUNERATIONS	2 056 500 €	2 040 100 €	2 173 000 €	2 241 600 €	2 246 000 €
REGIME INDEMNITAIRE	552 600 €	642 300 €	690 000 €	713 000 €	720 000 €
TOTAL	3 597 100 €	3 688 200 €	3 959 000 €	4 079 600 €	4 199 000 €

➤ **Les postes permanents de la collectivité se présentent comme suit :**

	2025	
	Titulaires	Contractuels
ADMINISTRATIF	20	3
SOCIAL	1	
TECHNIQUE	40	9
ANIMATION	1	
POLICE MUNICIPALE	5	
TOTAL EFFECTIF	67	12
	79	

La filière la plus représentée est la filière technique, avec 62 % des effectifs.

La filière administrative représente près de 30 % des effectifs.

➤ **La répartition par catégorie se présente comme suit :**

	A	B	C	Total
Effectif	8	10	61	79
Pourcentage	10.13 %	12.65 %	77.22 %	100 %

➤ **La répartition en temps de travail se répartit comme suit :**

- Répartition des agents à temps complet ou non complet

	Temps complet	Temps non complet
Fonctionnaires	98.74 %	1.26 %
Contractuels	100 %	0 %

La filière la plus concernée par le temps non complet est la filière technique.

- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

	Temps plein	Temps partiel
Fonctionnaires	97.47 %	2.53 %
Contractuels	100 %	0 %

La filière la plus concernée par le temps partiel est la filière administrative.

B. Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire.

1. Évolution des capacités financières

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	5 718 533 €	5 696 611 €	6 283 861 €	6 383 059 €	6 642 909 €	6 804 564 €
Produits de fonctionnement	6 544 335 €	6 581 186 €	6 937 605 €	7 454 239 €	7 779 664 €	7 674 226 €
CAF brute	825 803 €	884 575 €	653 744 €	1 071 180 €	1 136 755 €	869 662 €
Taux d'épargne brute	13%	13%	9%	14%	15%	11%
Remboursement du capital de la dette	547 753 €	563 102 €	579 032 €	506 196 €	519 864 €	534 047 €
CAF nette	278 050 €	321 473 €	74 712 €	564 984 €	616 891 €	335 615 €
Marge d'autofinancement	4%	5%	1%	8%	8%	4%

La maîtrise de la CAF brute est primordiale, car elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements, et surtout à vérifier qu'elle n'a pas, de manière structurelle, des charges supérieures à ses ressources.

La Ville de Brumath se doit de maintenir une CAF brute supérieure à 800 000 € d'une part pour couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autre part pour dégager des recettes en faveur de l'investissement.

La baisse des recettes a un impact direct et fort sur les capacités d'autofinancement de la Ville.

2. La gestion de la dette

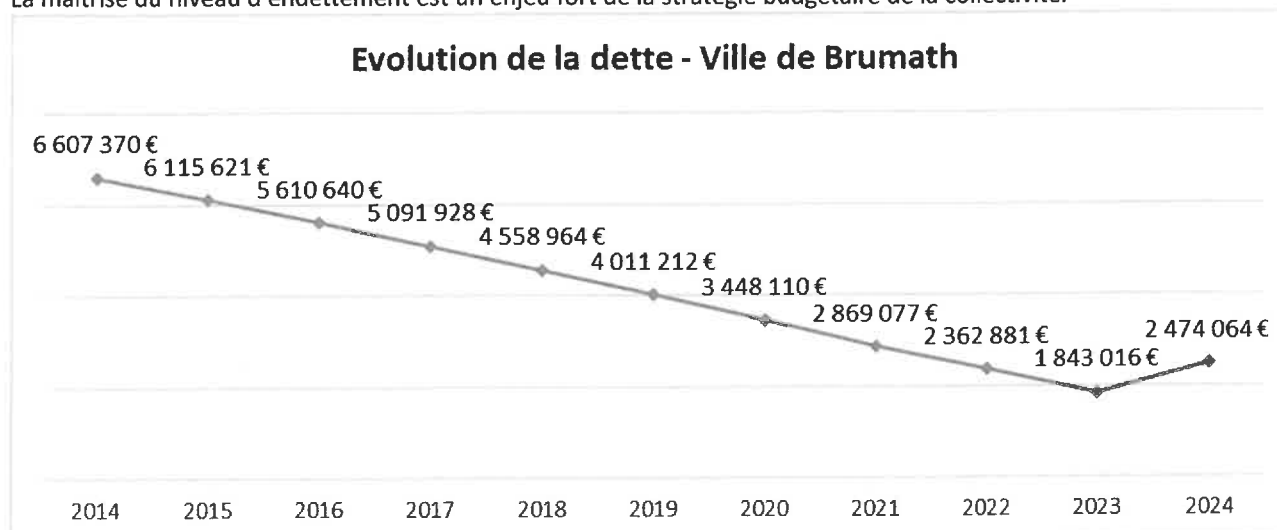
L'évolution de l'en-cours de la dette se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Restant dû de la dette au 31 décembre	6,60M€	6,11M€	5,61M€	5,09M€	4,56M€	4,01M€	3,45M€	2,87M€	2,36M€	1,84M€	2,47M€
Poids de la dette	106%	91%	94%	73%	69%	60%	53%	46%	34%	24%	38%
Capacité de désendettement	8 ans	4 ans	6 ans	5 ans	4 ans	5 ans	3 ans	4 ans	4 ans	2 ans	4 ans
Dette/habitant	654 €	600 €	549 €	499 €	458 €	400 €	344 €	284 €	234 €	181 €	239 €

La capacité de désendettement :

Le ratio « encours de dette / épargne brute » mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.

La Ville de Brumath a contracté en 2024 un emprunt de 1 million d'euros auprès de la Banque Postale portant ainsi sa capacité de désendettement à 4 ans. Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. La maîtrise du niveau d'endettement est un enjeu fort de la stratégie budgétaire de la collectivité.



C. Le programme d'investissement

1. Les dépenses d'investissement 2025

En 2025 la Ville de Brumath poursuit son programme d'investissement dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Les grands projets ont été finalisés en 2024 dont les tribunes du stade. Pour 2025 les principaux projets d'aménagement sont l'opération de construction d'un bâtiment à vocation sociale et solidaire et des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « intracting ».

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
AMENAGEMENT DE LOISIRS	122 500 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	746 000 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES	142 000 €
POLITIQUE ASSOCIATIVE	2 000 €
POLITIQUE CULTURELLE	56 500 €
POLITIQUE DE L'HABITAT	55 000 €
POLITIQUE PATRIMONIALE	160 000 €
POLITIQUE SOCIALE	1 127 600 €
POLITIQUE SPORTIVE	244 500 €
POLITIQUE VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	533 900 €
TOTAL	3 190 000 €

2. Les recettes d'investissement 2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 000 000 €
AUTOFINANCEMENT	810 000 €
AMENDES DE POLICE	90 000 €
TAXE AMENAGEMENT	90 000 €
FCTVA	300 000 €
SUBVENTIONS	300 000 €
CESSIONS	600 000 €

TOTAL	3 190 000 €
--------------	--------------------

La section d'investissement sera elle aussi impactée par la Loi de Finances 2025, notamment en ce qui concerne les recettes avec la baisse du FCTVA, estimée à 100 000 €.

Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement, car si les fonds comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) restent inchangés dans le PLF 2025, le Fonds Vert sera, quant à lui, diminué de 1,5 milliards d'euros.

Synthèse :

Le mandat 2020-2026 est marqué par des crises successives amenant les services à s'adapter, se réorganiser et faire preuve d'agilité dans la conduite des politiques publiques et le maintien de la qualité des services publics.

Le projet de budget primitif 2025 est soumis plus que jamais à d'importantes incertitudes compte tenu de l'instabilité politique et d'une économie fragile agissant sur les perspectives de croissance économique.

La période d'incertitude que nous traversons, les décisions institutionnelles qui tôt ou tard devront être prises nous conduirons peut-être à devoir, d'ici quelques mois, vous présenter un projet de budget modificatif.

Quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés à préserver la qualité de vie de Brumath et à poursuivre les investissements nécessaires à son développement.

Discussion :

Jean OBRECHT demande si les élus seraient prêts à introduire des amendements dans ce projet de budget avant d'envisager une révision du budget puisque la situation est connue de tous aujourd'hui et que, quoi qu'il en coûte, il faut payer. Tout le monde se dit que cela soutient l'économie, mais l'argent de l'État, c'est celui des Français et à un moment donné il faut qu'on rembourse, donc sur ces questions il n'y a pas de discussion possible.

Il pose cette question de la possibilité d'intervenir dans le budget et d'éventuellement proposer des amendements à cette proposition de budget parce que la place de la minorité dans les décisions budgétaires est toujours nulle alors que les élus de son groupe et lui-même représentent 30 % des électeurs et que dans la discussion budgétaire, il n'y a absolument aucun avis qui leur est demandé. Ils ne sont absolument pas sollicités sur certaines orientations. Les projets sont ceux du groupe majoritaire, développés dans son programme et il n'y a aucune place ni pour eux, ni pour les citoyens. Le premier amendement possible, par exemple, serait d'introduire la notion de budget participatif dans le budget de la Ville de Brumath. C'est une question qui a déjà été posée et qu'ils poseront à chaque budget puisque c'est une idée intéressante.

Les élus du groupe « Mieux Vivre Brumath » sont d'accord avec ceux du groupe « Brumath Pour Tous » sur l'idée qu'au niveau international, la période de trouble dans laquelle sont les Français invite les élus à se poser de nombreuses questions inquiétantes sur l'orientation de l'avenir. Il cite l'élection de Donald Trump et de la montée du nationalisme partout dans le monde, la guerre en Ukraine et du poids qu'elle a sur les décisions en Europe et sur les orientations de l'Union Européenne dans ses choix politiques ou encore la guerre au Proche-Orient entre les Israéliens et les Palestiniens, aujourd'hui le Liban et maintenant la Syrie avec la chute du dictateur syrien. Au niveau international, il n'est pas du tout certain que les croissances et la bonne santé économique du monde puissent perdurer. Ce constat peut être inquiétant.

Au niveau national, le fait qu'il n'y ait pas de Gouvernement et que la note de la France se dégrade créent aussi une incertitude à court terme, voire peut-être à moyen terme, parce que l'on ne sait pas si cela durera ou se résoudra. Ce n'est pas très rassurant.

Ce qui génère la confiance dans l'économie, dans le fait que l'on puisse avancer dans sa vie, c'est la conviction qu'à chaque citoyen de jouir paisiblement de son travail, de pouvoir investir ses revenus et de se projeter sereinement dans l'avenir.

Aujourd'hui, pour énormément de personnes la capacité à acheter sa résidence principale est très réduite. La jeunesse a le sentiment de ne pas être entendue, de ne pas être écoutée, parfois même de ne pas être comprise parce qu'elle est souvent critiquée. Cette jeunesse dit régulièrement qu'elle ne percevra plus de retraite, que le système de santé ne sera plus en vigueur. Même l'école n'est plus envisagée par les jeunes comme un système d'égalité d'accès au savoir et de transmission des valeurs républicaines. La jeunesse est très inquiète. Il pense que ce n'est pas avec la manière de faire d'aujourd'hui, c'est-à-dire de développer un programme et de poursuivre des projets que les élus répondront à leurs inquiétudes.

En ce qui concerne le budget de la collectivité, il demande s'il n'est pas temps de s'arrêter à un moment donné, de faire des choix concertés et remettre sur la table autre chose que ce qui avait éventuellement été promis. Il n'y a pas réellement de promesses dans le programme, c'est un programme qui peut évoluer, changer, avec la possibilité de transférer les choses, ce qui n'est pas toujours le cas à Brumath.

En effet, il constate que les orientations présentées sont celles décidées par l'équipe majoritaire en place et que même s'il n'y a pas de discussions, lui et son groupe souhaitent quand même avoir des précisions. Selon lui, le seul rôle qui leur est accordé est celui de poser des questions pour obtenir quelques éclaircissements.

Sa première question concerne les dépenses de fonctionnement à maîtriser où figure un budget prévisionnel 2024 et un budget prévisionnel 2025. Il trouve intéressant de voir comment est comparé le budget prévisionnel de 2025 au compte administratif prévisionnel 2024 puisque que beaucoup de choses en 2024 ont pu être réalisées, d'autres pas et que des choses ont bougé, notamment dans le chapitre des recettes. Si le budget prévisionnel 2024 est comparé au budget prévisionnel 2025, tout ce qui est annoncé, comme la diminution des charges, la baisse des recettes fiscales ou la baisse du produit des services et des ventes, n'apparaît pas en une valeur chiffrée prévisionnelle. Il considère qu'en date du 16 décembre, proche de la fin du budget, il aurait été plus intéressant d'avoir un compte administratif prévisionnel.

Dans le programme de dépenses d'investissement, Jean OBRECHT demande à quoi correspond le montant de 1 127 000,- € qui concerne la politique sociale.

Jean-Daniel SCHELL constate la leçon politique infligée par Jean OBRECHT dont il a le secret. Pour lui, Jean OBRECHT recherche la polémique à l'approche des élections municipales. Il précise que l'équipe municipale en place n'est pas aveugle et a bien compris le sens de ses propos qui est d'expliquer que le groupe « Mieux Vivre Brumath » est constitué de vrais démocrates avec des projets participatifs démocratiques et que le groupe majoritaire en place est composé d'affreux réactionnaires qui ne tiennent pas compte de l'avis de l'opposition, ne pensant qu'à un programme qui n'est pas susceptible d'être modifié mais pour lequel l'équipe, il le rappelle, a été largement élue.

Jean-Daniel SCHELL dit ne pas vouloir se transformer en Jean OBRECHT et faire la même chose dans l'autre sens en donnant une leçon d'économie, mais le début de ses propos était totalement hors sujet. Il parle de budget alors qu'aucun budget n'est présenté. En effet, la discussion budgétaire aura lieu au mois de février. C'est à ce moment-là qu'il pourra être dit si le budget est bon, mauvais ou insuffisant.

Aujourd'hui, des orientations sont présentées et le rapport de ces orientations a pour objectif de constater l'état du monde, de la France et de la collectivité. Au vu du contexte, certaines pistes sont délivrées dans ce rapport. Il ajoute qu'est comparé ce qui est comparable et que seules des choses qui ont un sens peuvent l'être. Ne peuvent donc être comparés des budgets primitifs qu'avec des budgets primitifs, des comptes administratifs avec des comptes administratifs. Il n'est pas possible de comparer un budget primitif avec un compte administratif, même si lors de l'adoption du compte administratif, qui normalement interviendra au mois de mars ou avril, il sera effectivement possible de voir la différence entre le budget primitif et le compte administratif et constater si les prévisions étaient en deçà ou au-dessus de la réalité.

En ce qui concerne, le budget participatif, Jean-Daniel SCHELL rappelle que cela fait plusieurs années qu'il étudie la question et qu'il regarde ce qui se passe dans d'autres collectivités. Pour lui, le budget participatif s'apparente plutôt à du gadget, c'est-à-dire que l'illusion est donnée à la population d'avoir son mot à dire. En regardant les sommes dédiées aux budgets participatifs, elles sont extrêmement limitées, soit en fonctionnement, soit en investissement. Il est demandé à la population de faire des choix qui pour certains sont, selon lui, pré-fléchés, c'est-à-dire, qu'il y a plusieurs possibilités et que certaines actions sont entreprises car tout ne peut pas être réalisé. C'est une façon de voir un budget participatif, mais pour lui, cela est plutôt de la communication politique.

Au vu de ce qui se produit ailleurs, quelle que soit d'ailleurs l'étiquette politique des communes en question, cela n'encourage pas forcément dans ces choix-là. Il pense que la Municipalité a suffisamment démontré ces dernières années qu'elle a régulièrement fait appel à un certain nombre de systèmes mis en place pour solliciter l'avis des concitoyens sur plusieurs projets. Il pense notamment à des projets que Thierry WOLFERSBERGER et ses équipes ont proposés ou à celui d'Éric JEUCH pour le parc de la Scierie et pour lesquels l'avis des habitants a été demandé et écouté.

Ce sont des consultations qui, selon lui, vont effectivement dans le bon sens. Le budget participatif, à partir du moment où cela est une mesure politico-communicante, il n'y voit pas beaucoup d'intérêt surtout si la somme est extrêmement réduite.

Il poursuit en précisant que, concernant les chiffres annoncés ce jour, le 16 décembre, vu que le projet de budget sera en discussion le 3 février, il est fort probable qu'un certain nombre des chiffres présentés lors de cette séance seront totalement obsolètes parce que les informations qui seront obtenues ou non de la part du Gouvernement modifieront fondamentalement la donne.

Il précise que sur les nombreux projets budgétaires qu'il a pu présenter au sein du Conseil Municipal, c'est pour celui-ci que les orientations sont extrêmement difficiles à mettre en œuvre. Les gouvernants du pays, quelle que soit leur étiquette politique, sont tous coupables et responsables de la situation dramatique dans laquelle se trouve la France puisqu'ils ont préféré travailler sur leurs égos et leurs ambitions présidentielles plutôt que de travailler sur l'avenir du pays. Malheureusement, il constate que le sens des responsabilités paraît manquer de plus en plus au plus haut niveau de l'État et cela l'inquiète, vu que deux mois seulement après la fin des Jeux Olympiques, la crise financière de la France dont la dette se situe, il le rappelle en 2024, au même niveau que celle de la Grèce dans les années 2000, ne l'encourage pas et l'effraie. Il dit d'ailleurs partager certaines inquiétudes de Jean OBRECHT sur la crainte de l'avenir, parce qu'il a le sentiment d'être dans une société complètement bloquée et que personne n'a envie de réfléchir de manière globale ni de se poser les bonnes questions.

Il ne cache pas que le projet de budget qui avait été présenté n'était pas fait pour lui convenir puisqu'il a été décidé d'augmenter les prélèvements sur les entreprises, sur les particuliers, sur les collectivités au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes. Il pense qu'il y aura une divergence fondamentale avec Jean-Michel DELAYE qui est de dire qu'il faut commencer par s'attaquer aux dépenses inutiles et de se poser les vraies questions. Selon lui, il faudrait faire le point sur les institutions, les officines, les administrations qui ne sont pas forcément nécessaires ou qui coûtent de l'argent et qui, en fait, ne servent pas à l'intérêt général.

Pour répondre plus précisément à la dernière question de Jean OBRECHT concernant le montant de 1 127 600,-€ figurant dans les investissements, sur la politique sociale, il indique qu'il s'agit des crédits d'amorce du projet Simply.

Laurent LUMEN reprend ce qui a été dit par Jean-Daniel SCHELL, à savoir comparer ce qui est comparable, budget primitif contre budget primitif. Il dit avoir fait une chose simple en reprenant le document de l'année dernière et bizarrement les chiffres 2024 de l'année dernière ne sont pas identiques aux chiffres 2024 de cette année. Il a constaté que cela n'est pas valable sur tout mais dans certains tableaux, des chiffres ont changé. Il dit ne pas comprendre et cite en exemple, les recettes de fonctionnement en baisse : le premier chapitre, résultat de fonctionnement reporté était à 2 700 000,- € et on retrouve à 1 469 459,- €, 1 300 000,-€ qui ont disparu. Pour les atténuations de charges à hauteur de 71 000,- € on se retrouve à 95 500,- €. Il y a plus d'atténuations de charge, ce qui est positif mais cela contredit l'argument « une baisse des atténuations de charge flagrante en 2024 », car ce n'est pas le cas, par rapport à 2023.

Jean-Daniel SCHELL précise, en toute franchise et transparence, que les chiffres communiqués viennent de la Direction des Finances. Il avoue ne pas avoir comparé les chiffres de 2024 à ceux de 2025 parce que la collectivité est dans l'obligation, dans ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est normé, de faire figurer un certain nombre d'éléments de comparaison. Il note qu'il y a effectivement non-concordance entre les chiffres du BP 2024 tels qu'ils figurent dans le ROB de l'an dernier.

Laurent LUMEN précise que le même problème apparaît sur quasiment tous les tableaux. Le problème c'est que tous les chiffres ne sont pas faux.

Jean-Daniel SCHELL demande si cela concerne le rapport d'orientation budgétaire 2024.

Laurent LUMEN répond qu'il s'agit du même document : BP/BP du ROB 2024.

Jean-Daniel SCHELL déclare qu'il n'est pas en mesure d'en expliquer la cause. Ces chiffres l'intéressent très peu car, comme il en a été question lors en Commission des Finances, la collectivité est dans l'obligation réglementaire de faire un rapport d'orientation budgétaire, d'éclairer le Conseil Municipal sur un certain nombre de directions et de constats faits au courant de l'année. Ce rapport d'orientation budgétaire, n'en déplaît aux uns ou aux autres, n'est pas opposable aux tiers et ce qui est publié aujourd'hui ne sera pas du tout ou pas forcément identique à ce qui sera discuté au mois de février. Un certain nombre de pistes est donné aux élus pour qu'ils comprennent la situation budgétaire dans laquelle la Ville se trouve. Il est possible de comparer les tableaux en disant qu'il y a des chiffres qui ne correspondent pas à ceux de l'année d'avant même si cela ne rapportera rien de plus au débat.

Laurent LUMEN répond que si l'on souhaite réfléchir et comparer, on peut comparer avec les éléments qu'on a.

Jean-Daniel SCHELL répond qu'il est possible de comparer les chiffres mais que cela ne règlera pas fondamentalement la situation dans laquelle se trouve la collectivité.

Laurent LUMEN le concède et ajoute en revanche que des choses sont écrites, des arguments sont utilisés en se basant sur ces chiffres faux. Pour exemple il cite : « Le souhait de pouvoir maintenir le soutien aux associations malgré les contraintes financières ». Pour la politique associative, le montant est de 2 000,-€, alors que l'année dernière, il était de 111 000,- € (page 12).

Pauline JUNG répond que la Ville n'investit pas tous les ans la même chose. Dans l'absolu il faut comparer un BP à un BP, mais là en l'occurrence quand les services préparent les documents, ils vont quand même aller voir ce qui a déjà été dépensé et quelle est la prévision budgétaire. Donc en section d'investissement il est normal de ne pas retrouver les mêmes chiffres d'une année à l'autre.

Laurent LUMEN répond que c'est une chose de ne pas retrouver les mêmes chiffres et que s'en est une autre de dire qu'on souhaite maintenir le soutien aux associations, et puis après le budget d'investissement est diminué à ce point. C'est la question qu'il met au débat.

Pauline JUNG dit qu'aujourd'hui il n'y a pas forcément des chiffres précis parce que la situation nationale fait qu'il n'y a même pas de projet de Loi de Finances, donc c'est très difficile de se projeter sur une situation financière à l'échelle de la commune. Les services financiers travaillent avec les informations dont ils disposent, donc il est tout à fait probable que les chiffres diffèrent de l'année dernière. On est quand même sur notre prévision budgétaire d'investissement.

Jean-Daniel SCHELL aurait tendance à dire que Laurent LUMEN essaie de faire une opération de magie. En fait, il est dit dans le rapport que les élus souhaitent pouvoir poursuivre le subventionnement des associations à hauteur de ce qui est pratiqué actuellement. Pour montrer que les élus sont de mauvaise foi contrairement à lui, il indique un montant qui figure dans les dépenses d'investissement, ce qui n'a strictement rien à voir.

Il y a deux possibilités : soit il n'a pas compris le tableau, soit c'est une information fallacieuse. Il faut rester sérieux. Il est question d'une politique en faveur des associations qui se trouve fondamentalement dans les dépenses de fonctionnement et il cite l'exemple d'une dépense d'investissement ridicule de 2 000,-€. Ce montant n'a aucun rapport avec la politique de subventionnement vis-à-vis des associations.

Laurent LUMEN répond que cela signifie que la Ville donne moins d'argent aux associations car si elle n'investit plus, elle donne moins.

Jean-Daniel SCHELL répond que cela n'a rien à voir. Il rappelle que les années précédentes, les élus de l'opposition expliquaient à ceux de la majorité que les dépenses sociales étaient bien trop basses car il n'y avait pas de dépenses d'investissement dans le social alors qu'il y en avait dans le fonctionnement. Cette année, les élus disent que dans le fonctionnement, pour le social, il y en a suffisamment, mais que dans le fonctionnement, il n'y en a pas pour les associations. Puis Laurent LUMEN parle des dépenses d'investissement pour la politique associative alors que la politique associative de la Ville de Brumath n'a rien à voir directement avec les associations de Brumath. Le montant dont parle Laurent LUMEN à hauteur de 2 000,- € veut uniquement dire que la Direction de la Vie Associative a prévu des investissements à hauteur de 2 000,- €.

Laurent LUMEN s'étonne de ce faible montant.

Jean-Daniel SCHELL lui demande combien devrait investir un service administratif.

Laurent LUMEN répond que c'est un choix politique dont il s'étonne.

Jean-Daniel SCHELL dit que ce n'est pas un choix politique.

Laurent LUMEN dit que le détail sur le fonctionnement au niveau du budget associatif ne figure pas.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pour l'heure pas question du budget mais du débat d'orientation budgétaire. Ces questions seront vues au moment du budget.

Ariane PITSILIS s'adresse à Laurent LUMEN en disant que le montant de 111 000,- € dont il parle n'était pas dans l'investissement l'année dernière mais dans le fonctionnement. Ce qui avait été débattu en Commission Culture n'a rien à voir avec les 2 000,- €. Ce sont deux comptes complètement différents.

Laurent LUMEN a pris le même document au même chapitre au même endroit.

Thierry WOLFERSBERGER explique que le fonctionnement c'est de l'argent que la Ville donne aux associations pour qu'elles puissent fonctionner. Si l'année dernière la Ville a dépensé 100 000,-€ pour acheter des chaises, elle ne réinvestira pas dans des chaises à 100 000,-€ l'année d'après. Les investissements sont placés à hauteur des besoins.

Laurent LUMEN n'a pas de problème avec cela, il tient juste à souligner que cette fois-ci le montant s'élève à 2 000,- € et que l'année dernière il était de 111 000,- €.

Thierry WOLFERSBERGER répond que c'est parce que l'année dernière la Ville a acheté des chaises.

Laurent LUMEN répond que cela voudrait donc dire que la Ville n'a plus rien à acheter tout d'un coup.

Thierry WOLFERSBERGER répond que c'est parce que les chaises ont déjà été achetées et que la Ville ne va pas les acheter deux fois tout simplement.

En réaction aux propos de Jean-Daniel SCHELL concernant la participation citoyenne, Olivier TERRIEN déclare que lorsqu'il est question de participation, il y a deux approches : soit les élus disent qu'ils savent ce qui est bon pour leurs citoyens et font des propositions, ce qui est la méthode qui est manifestement privilégiée à Brumath, soit l'autre méthode consiste pour les élus à demander, surtout en période de restriction budgétaire, quels sont les besoins de leurs concitoyens, comment y répondre et ainsi y réfléchir ensemble. C'est ce que les élus du groupe « Mieux Vivre Brumath » veulent dire par là.

Olivier TERRIEN demande à Jean-Daniel SCHELL de quelles communes et de quels critères il parle lorsqu'il affirme que le budget participatif ne fonctionne pas. Le budget participatif représente environ 1 % du budget de fonctionnement, ce qui n'est pas un petit montant selon les communes. Il y a des projets qui sont proposés, votés et mis en œuvre par les citoyens, dans la mesure où ils répondent à des missions d'intérêt général.

Il connaît beaucoup d'exemples extrêmement intéressants où les gens se sentent motivés parce qu'ils ont le sentiment que leur engagement est suivi d'effets et qu'ils ne se réunissent pas juste pour parler de sujets qui ont déjà été fléchés à l'avance. Cela peut être dans certains cas autorisé parce qu'effectivement il y a des thématiques plus sensibles, mais globalement, partir du principe que faire confiance aux gens sur des budgets participatifs n'est pas une bonne chose, ce n'est pas faire confiance à leur expertise. Selon lui, les élus ne peuvent pas partir du principe qu'ils savent tout. C'est intéressant de consulter les gens. Il souhaite savoir sur quoi se base Jean-Daniel SCHELL pour affirmer que le budget participatif n'est pas intéressant.

Jean-Daniel SCHELL précise que 1 % du fonctionnement représente 1 % des capacités de fonctionnement. Il prend pour exemple, à la page 10, l'évolution des capacités financières pour le compte administratif 2024 qui, il l'espère, reflètera la réalité puisque l'année n'est pas encore terminée. Il rappelle qu'en comptabilité budgétaire, le mois de janvier entre dans le calcul du compte administratif 2024. Il indique que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 804 564,-€. 1 % de ce montant équivaut à 68 045,-€ ce qui est inatteignable pour une commune comme Brumath car il y a un certain nombre de dépenses obligatoires, à commencer par les charges de personnel. Il ne voit pas comment cela serait possible. Il lui semble que le budget participatif de la Ville de Haguenau doit être de l'ordre de 100 000,- € ce qui représenterait 20 000,-€ pour Brumath. Il est tout à fait d'accord avec Olivier TERRIEN que tout a un intérêt mais il lui demande s'il pense vraiment que les gens se battront pour donner un avis sur 20 000,-€.

Olivier TERRIEN prend l'exemple de Langon, en Gironde, ville entre 7 et 10 000 habitants qui a un budget participatif de 50 000,-€ et pour laquelle ce dispositif fonctionne depuis plusieurs années.

L'enjeu n'est pas seulement le montant qui est dépensé car le budget participatif est avant tout un moyen d'impliquer les gens notamment les plus jeunes et faire que les gens se forment et s'informent sur le service public. C'est cette idée qui est derrière d'où son importance car la démarche est, pour les élus, de donner leur confiance aux citoyens, de donner un budget cadré, de discuter ensemble afin de proposer des projets qui répondent aux missions d'intérêt général de la collectivité. Il ne dit pas que c'est facile à faire mais que c'est intéressant d'au moins y réfléchir.

Pour Jean-Daniel SCHELL ce n'est pas la bonne année pour mettre en place le budget participatif. Il est aujourd'hui incapable de dire comment et si la collectivité arrivera à boucler le budget parce qu'il y a énormément d'inconnues d'une part, et que d'autre part, au niveau des charges il ne sait pas ce que cela donnera.

Olivier TERRIEN entend cela mais il n'est pas sûr que ceux qui mettent en place ce genre d'outil et encouragent à l'utiliser comme le Conseil de l'Europe, apprécient ce type de remarque.

Jean-Daniel SCHELL redit que pour lui ce n'est pas la bonne année pour le mettre en place et qu'il n'est pas persuadé que l'intérêt de la population sera extrême, sachant que les citoyens auront environ 20 000,-€ à répartir sur des projets. Il prend cependant note que la proposition d'Olivier TERRIEN est plus sur un aspect pédagogique. Il sera possible d'en reparler en Commission des Finances. Il n'a rien contre mais ne voit pas un intérêt immédiat.

Pour Olivier TERRIEN, les élus ne peuvent pas se contenter de gens qui ne votent pas ou peu et notamment les plus jeunes. Par conséquent, il faut essayer de trouver des solutions pour les embarquer et faire en sorte qu'ils s'intéressent au service public qui les concerne. Il trouve cela inquiétant d'entendre que certains ne se sentent pas concernés par les élections locales, régionales ou départementales. Il pense que c'est intéressant au moins d'y réfléchir et regarder ce qui se passe ailleurs pour le proposer à un moment donné.

Jean-Michel DELAYE déclare qu'il y a ce que les élus partagent et ce qu'ils ne partagent pas. Dans ce qui est partagé, il y a les débats et c'est cela la démocratie. L'incertitude de la situation budgétaire du pays, puisqu'il n'a plus de Gouvernement, est partagée par tous. Ce qu'ils ne partagent pas, et c'est une divergence forte, c'est qu'il pense que si le Gouvernement a été censuré, c'est que l'orientation budgétaire qu'il portait n'était pas majoritaire dans le pays et que ce qu'il faut, c'est une autre orientation budgétaire.

Comme il l'a dit dans la tribune du Brumath Contact, avec les quelques signes qui lui sont autorisés, il est peut-être le seul dans cette assemblée à penser qu'il ne faut pas moins mais plus de dépenses publiques et plus de fonctionnaires. De la même manière, il ne sait pas qui parmi les élus considèrent que c'est positif pour la population d'augmenter la taxe sur l'électricité, celle sur le gaz ou de baisser les remboursements sur la santé alors qu'il y a déjà des dépassements honoraires. Dans Brumath Contact, il a cité Franck LEROY, Président de la Région Grand Est. Il constate que le Directeur Général des Services de Franck LEROY est désormais Directeur de cabinet du Premier ministre, donc il est possible d'espérer que ce que disait Franck LEROY s'applique une fois que François BAYROU sera Premier Ministre et que plus de moyens seront donnés aux collectivités locales pour qu'elles puissent répondre aux besoins des services publics de la population.

Concernant la Ville de Brumath, il souhaite revenir sur les dépenses d'investissement et dire qu'il trouve extrêmement positif que la collectivité s'engage dans un programme d'investissement parce qu'elle traduit de cette manière-là sa confiance dans l'avenir. Pour lui, engager des dépenses d'investissement est positif dans la situation d'incertitude actuelle d'autant plus que la Municipalité affiche une volonté de développement de la politique sociale par rapport à tous les démagogues dans ce pays qui disent qu'il y a trop de social. Il souligne le montant important de 1 000 000,- €. Il souhaiterait d'ailleurs avoir quelques éléments plus précis sur ce qui est prévu. Il considère que cela serait intéressant parce qu'il pense que tous les citoyens de Brumath se posent depuis un certain nombre d'années cette question quant à l'avenir du site SIMPLY. La concrétisation du projet en 2025 est, selon lui, un élément important et fort.

Il a des interrogations particulières sur l'impact direct de la refonte de la convention de mutualisation des services avec la CAH et la diminution de recettes prévue.

Il se dit par ailleurs étonné des 90 000,-€ prévus pour les amendes. Cela correspond à 55 amendes à 135 € par mois pendant 12 mois.

Jean-Daniel SCHELL indique que ce montant est une estimation de ce que la Ville pourrait percevoir en 2025. Il ajoute qu'il y a une répartition des amendes au niveau départemental et que ce n'est pas uniquement sur Brumath.

Aussi, lorsque la gendarmerie ou la brigade motorisée verbalise à Brumath, ces verbalisations sont imputées dans les données de la Ville de Brumath et dans un pot commun qui est divisé par les communes. Sont concernées les communes de plus de 9000 habitants qui peuvent bénéficier d'un retour partiel direct des amendes qui ont été effectuées sur leur banc communal avec une obligation qui est que le produit des amendes est fléché. En effet, il doit obligatoirement être utilisé pour des dépenses d'investissement en matière de sécurité routière. Cet argent contribue à l'amélioration de la voirie.

En ce qui concerne la mutualisation, Jean-Daniel SCHELL précise qu'il y a une modification prévisible à ce niveau et que cela sera évoqué au point numéro 12. Il explique que la Ville met moins d'agents à disposition de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ce qui fait qu'elle perçoit moins. Il cite notamment le service de la Direction des Finances pour lequel la CAH a repris des tâches qui étaient effectuées par les agents de Brumath et les réalise maintenant depuis Haguenau ce qui fait que le personnel travaille moins pour elle.

Pauline JUNG souhaite revenir sur la participation citoyenne et sur le budget participatif. Certes, la Ville n'a pas encore pris le virage du budget participatif, mais objectivement, elle pense que les élus du groupe « Mieux Vivre Brumath » ne peuvent pas dire que ceux du groupe « Brumath Pour Tous » ne sont pas attachés à la participation citoyenne. Ils l'ont déjà prouvé.

Elle rappelle que la Ville a investi plus de 20 000,-€ dans un outil régulièrement utilisé qui s'appelle Citizen Lab. Éric JEUCH l'utilise pour son projet d'éco parc urbain, par exemple. Cet outil a également été utilisé au niveau social pour l'analyse des besoins sociaux et pour l'enquête parentalité. Ce n'est pas parce les élus n'ont pas fléché un budget participatif que l'avis des gens pour flécher des dépenses n'est pas pris en compte.

Pauline JUNG ajoute qu'il ne faut pas croire que la participation citoyenne est l'alpha et l'oméga parce qu'elle prend énormément de temps et énormément d'énergie. Si elle est appliquée à tout ce qui est réalisé, il faut des années de mandat pour pouvoir mettre en œuvre les politiques. Elle conclut en disant que les élus sont très attachés à la participation citoyenne mais que dans les faits, c'est compliqué de la mettre en œuvre à chaque fois.

Olivier TERRIEN remercie Pauline JUNG pour ce rappel et précise qu'il n'a jamais dit que les élus du groupe majoritaire n'étaient pas attachés à la participation citoyenne. Il réagissait aux propos de Jean-Daniel SCHELL concernant un dispositif en particulier qui généralement est plutôt apprécié au regard de ce qui se fait au niveau local, à la fois en France et ailleurs, parce qu'il permet aux citoyens d'être directement impliqués sur des projets qu'ils vont proposer, voter et mettre en œuvre.

Jean OBRECHT ajoute que la participation citoyenne et le budget participatif sont deux choses tout à fait différentes dans leur méthode et dans leur approche ainsi que dans leur mise en œuvre.

Il souscrit aux propos de Pauline JUNG, sur le fait que la participation citoyenne, dont à un moment donné on faisait l'alpha et l'oméga, est en fait une chose difficile à mettre en œuvre, qui parfois est un peu inutile et qu'il faut vraiment avoir une méthode précise pour le mettre en œuvre, de manière à ne pas freiner l'avancée des politiques.

Au vu de ce qui se passe au niveau national, si rien ne se décide au niveau du Gouvernement, Vincent JUNG demande comment le budget sera élaboré.

Jean-Daniel SCHELL répond que toutes les collectivités seront confrontées aux mêmes problématiques, qui est de ne pas connaître le sort qui leur est réservé. Selon lui, il est possible qu'il y ait des censures tous les trois mois jusqu'au mois de juin. Il est aussi possible qu'il y ait une accélération de l'Histoire qui pourrait être liée au fait que les créanciers de la France à l'international aient l'impression, à tort ou à raison, que la France soit devenue totalement ingouvernable et qu'investir en France, c'est prendre de gros risques financiers. La conclusion est alors immédiate, des résultats sont déjà palpables au niveau européen. En effet, le différentiel de taux entre l'Allemagne et la France n'arrête pas de se creuser. La France est au même niveau que la Grèce en l'an 2000. Heureusement, la France a eu une chance fantastique dans la mesure où la Banque Centrale Européenne a décidé d'abaisser son taux directeur de 0,25 points, ce qui va légèrement adoucir le coût de la dette française, même si cette baisse ne sauvera pas le pays.

Suivant les experts, la France doit trouver entre 60 et 80 milliards d'euros d'économies. Des attitudes l'inquiètent beaucoup, car ce sont des solutions de facilité consistant à augmenter les impôts, faire payer les riches, taxer les entreprises qui produisent de la richesse et de l'emploi.

D'après lui, il conviendrait de s'attaquer aux racines du mal en diminuant les dépenses, en supprimant des services inutiles et en diminuant le nombre de fonctionnaires contrairement à ce que pense Jean-Michel DELAYE. En effet, Jean-Daniel SCHELL ne pense pas qu'il faille plus de fonctionnaires. Au contraire, il pense qu'il en faut moins mais mieux fléchés. Il prend pour exemple la diminution du nombre d'agriculteurs de 15 % ces 20 dernières années alors que le nombre de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture a augmenté de 15 %.

Comme chaque année lors de la discussion budgétaire, il revient sur l'escroquerie à laquelle se livre Bercy depuis des années sur la non-augmentation de la valeur locative de l'ancienne taxe d'habitation. C'est une opération qui fait économiser des centaines de millions d'euros au Gouvernement. Ce sont les collectivités territoriales qui sont volées.

Il cite aussi l'augmentation vertigineuse des taux de cotisations de la CNRACL qui impactera la Ville de Brumath, quel que soit le Gouvernement, puisque la mesure est déjà prise. Il explique que la CNRACL, la caisse dans laquelle les collectivités cotisent au titre d'employeurs d'agents de la collectivité, est une caisse de retraite qui en 1980 disposait de 18 milliards de francs de réserve. De 1985 à 2011, les Gouvernements successifs, avec la complicité et sur l'idée de Bercy, ont volé 28,5 milliards d'euros à cette caisse de retraite pour financer une partie des régimes déficitaires des mineurs, des marins ou des cheminots. Pour lui, ce n'est pas à la caisse de retraite des agents territoriaux de payer le déficit des autres. Si l'État veut faire un geste, qu'il le fasse avec son argent, mais pas avec celui des autres.

Aujourd'hui, comme la CNRACL se trouve dans une situation financière catastrophique, elle est obligée d'emprunter pour assurer les retraites des agents de la fonction publique territoriale alors que normalement, elle devrait être

encore plus bénéficiaire qu'avant puisqu'entre 1985 et aujourd'hui, le nombre de cotisants est passé de 1,3 millions à 2,2 millions. Jean-Daniel SCHELL ajoute que le rapport démographique a chuté à 1 retraité pour 1,4 actifs alors qu'auparavant il était d'1 retraité pour 5 actifs. Le taux de cotisation en 1985 était de 10,20 % et en 2024 il est de 31,65 %. Cette année, le déficit de 3,5 milliards d'euros va se retrouver à la CNRACL et les collectivités territoriales seront obligées de passer à la caisse. Pour la Ville de Brumath, cela représente pratiquement 75 000,- €.

Vincent JUNG souhaite savoir si concrètement la Ville doit monter un budget avec des éléments inconnus et vivre avec les différents Gouvernements avec un budget modificatif à chaque fois ou s'il faut travailler avec le budget de l'année dernière, comme fait actuellement l'État, pour payer ce qu'elle doit.

Jean-Daniel SCHELL répond par la négative et ajoute que, contrairement à l'État, la situation d'une commune est beaucoup plus simple à appréhender. Une commune ne peut pas avoir un budget en déficit. Si l'État avait appliqué la même règle, la France n'aurait pas 3 300 milliards d'euros de dettes. C'est tellement plus facile d'emprunter et de faire du déficit au lieu de s'occuper des vrais problèmes et d'essayer de trouver des recettes de financement ou de dépenser moins.

La collectivité procédera comme chaque année, c'est-à-dire qu'elle s'appuiera sur les travaux préparatoires qui sont en cours, sur le compte administratif qui permettra de savoir exactement ce qui va se passer.

Les élus seront particulièrement méfiants sur un certain nombre de dépenses parce qu'ils ne savent pas s'il sera possible de les assumer. Certaines dépenses sont connues, telle qu'une augmentation extrêmement importante des charges de personnel liée notamment au vol fait par Bercy sur la caisse de retraite des collectivités territoriales.

Il faudra aussi évaluer les recettes, ce qui sera plus ou moins possible en fonction de ce qui se dit, de ce qui est vu et de ce qui est pressenti.

Le 3 février, un budget sera présenté au Conseil Municipal, qui sera, il l'espère, voté et appliqué dans la mesure des moyens de la collectivité. La Ville sera peut-être contrainte, suivant le Gouvernement mis en place, comme la loi le permet, de faire un budget modificatif. En attendant, un budget prudent sera réalisé.

Monsieur le Maire déclare que d'importantes discussions auront lieu au mois de février, lors du vote du budget. Une fois que le nouveau Gouvernement sera constitué il se prononcera par rapport à tout ce qui est à envisagé au niveau budgétaire aussi. Comme l'a dit Jean-Daniel SCHELL, il sera possible au courant de l'année de faire un budget modificatif si nécessaire.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE

par un vote de l'assemblée que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 4

Titre	FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2025 DE LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Commission des Finances de la Ville de Brumath s'est réunie le 3 décembre 2024 afin de proposer les tarifs 2025.

Comme chaque année, il vous est demandé de vous prononcer sur l'actualisation des tarifs.

Certains tarifs ont été maintenus au même niveau que 2024, d'autres ont été augmentés soit en valeur compte tenu du coût du service rendu soit en pourcentage selon l'inflation prévisionnelle de 2025. Cette dernière est à ce jour estimée à 1,8% et la Commission des Finances propose une augmentation de 1,5%. Ces augmentations sont principalement opérées sur la gestion des salles communales.

Discussion :

Jean-Daniel SCHELL informe que la Commission des Finances, qui a travaillé de manière consensuelle, s'est réunie le 3 décembre 2024. Elle a travaillé sur l'augmentation du coût de la vie et est arrivée à la conclusion qu'il faudrait terminer l'année budgétaire entre 1,8 et 1,9 % d'augmentation lissée sur l'année. La proposition qui a été faite à l'unanimité de la Commission des Finances a été d'augmenter les tarifs de 1,5 %.

Il présente synthétiquement le document en indiquant que sur les 214 lignes tarifaires qu'il comporte, 82 lignes font l'objet d'une augmentation. Les tarifs ont en général été augmentés de 1,5 % à partir du moment où la commission a estimé que c'était nécessaire. Certains tarifs ont aussi été augmentés en valeur.

Il indique que pour les concessions de sépultures et d'inhumation, les tarifs sont pratiquement inchangés sauf une augmentation pour les caveaux et une augmentation de 5 € en valeur sur les concessions.

Concernant l'occupation du domaine public, les prix n'ont pratiquement pas changé mise à part quelques modifications extrêmement mineures concernant les droits de location des salles communales. La commission a décidé d'augmenter en valeur les tarifs de la salle des Fêtes, de l'Hôtel de Ville et salles de réunion à hauteur de 4 et 5 €. Les droits de location des équipements sportifs restent inchangés sauf pour le stade Rémy Huckel où une augmentation de 1,5 % a été appliquée. Après une longue discussion, le droit de stationnement des véhicules au plan d'eau, qui n'avait plus bougé depuis 23 ans, a été augmenté en valeur de 1 €. Les prix des locations de matériel sont pratiquement identiques, il y a juste un ou deux items qui, à la demande des services et de certains élus, ont été modifiés pour éviter le gaspillage afin que la gratuité en faveur des associations reste maintenue tout en évitant l'exagération. Il informe qu'un nouveau tarif a été mis en place pour les locations de barrières type HERAS puisque la Ville a eu une demande de location à laquelle elle ne pouvait pas répondre sans tarif.

Il indique que les prestations liées aux travaux font l'objet d'une légère augmentation et souligne l'augmentation beaucoup plus importante pour l'enlèvement des dépôts sauvages. En effet, il a été décidé d'augmenter les pénalités pour les contrevenants de 10 %, pénalités qui subissent cette augmentation depuis trois ans.

Les tarifs du Brumath Contact restent inchangés et les tarifs culturels, à savoir les droits d'entrée aux spectacles n'ont pas subi d'augmentation.

Aucune remarque n'étant soulevée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 3 décembre 2024,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE

les tarifs municipaux 2025 tels que présentés en annexe.

Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 voix (dont 6 procurations)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

POINT N° 5

Titre DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2024
Service référent Direction des Affaires Financières
Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2024, à savoir une affectation de crédits pour un remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
10	10226		Taxe aménagement	+ 44 000 €	
01	2313		Constructions	- 44 000 €	

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élu suivant ne prend pas part au débat ni au vote : Thierry WOLFERSBERGER

Discussion :

Jean-Daniel SCHELL précise que ce trop perçu concerne le projet d'Habitat de l'III au niveau de la rue des Aubépines, rue des Romains, notamment la taxe d'aménagement qui incombe à l'aménageur. L'administration fiscale n'a pas tenu compte de la délibération du Conseil Municipal de la Ville en date du 17 septembre 2011 exonérant les logements qui bénéficient d'un prêt et de l'État. La Ville de Brumath était préoccupée par ceux qui avaient des problèmes pour se loger avant la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). L'administration fiscale n'ayant pas tenu compte de cette délibération, il y a eu un loupé administratif d'un montant de 44 000,-€ correspondant au remboursement de cette taxe d'aménagement à Habitat de L'III.

Aucune question n'étant posée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant vote du budget primitif de la Ville de Brumath afférent à l'exercice 2024,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°3 du budget principal 2024 de la Ville de Brumath.

Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 25 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTIONS : 2 (J-M DELAYE, J. OBRECHT)

POINT N° 6

Titre	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
Service référent	Direction de la Citoyenneté
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Depuis le dernier recensement général de la population, Brumath compte 10 342 habitants et doit désormais, à ce titre, procéder chaque année à l'organisation d'un recensement de la population par sondage. Celui-ci repose sur un tirage au sort représentant 8% des logements, composés tant d'immeubles que de maisons individuelles situés sur l'ensemble du ban communal. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025.

Les enjeux du recensement sont nombreux et permettent notamment de :

- **Connaître la population de chaque commune** : il permet d'établir la population légale de chaque commune (population municipale et population totale). Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- **Définir les moyens de fonctionnement de la commune** : de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF repose en effet en grande partie sur la population totale des communes.
- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité** : la connaissance de ces statistiques est aussi un des éléments qui permettent de préparer les décisions publiques, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports...).

Pour le bon déroulement de cette collecte d'informations, le Maire a nommé un coordonnateur communal, assisté d'un suppléant, qui est l'interlocuteur de l'INSEE pendant cette campagne de recensement. Le coordonnateur est également chargé d'encadrer les agents recenseurs préalablement recrutés par la collectivité.

Afin que ce recensement puisse être réalisé correctement dans les délais impartis, il convient donc de recruter 3 agents recenseurs.

En vertu des dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, ces agents sont recrutés et rémunérés par la Ville sous le statut de vacataires.

Il est proposé d'abonder la dotation forfaitaire versée par l'Etat, dont le montant n'est pas encore connu à ce jour, afin d'améliorer la rémunération des agents recenseurs eu égard aux enjeux financiers du recensement.

La détermination de la rémunération des agents recenseurs relève de la compétence du Conseil Municipal.

Ainsi il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une indemnité brute de 1,00 euro par feuille de logement et de 2,00 euros par bulletin individuel.

Discussion :

Jean-Daniel SCHELL informe de la volonté de reprendre les bases indemnitaires mises en place en 2023 pour le recensement de 2024, légèrement arrondies. L'objectif est d'inciter les trois agents recenseurs à être les plus persévérants possible. La population totale est extrêmement importante pour la collectivité parce que c'est en fonction d'elle que la Ville peut bénéficier d'une dotation correspondante. Il y a cependant un décalage de trois ans qui permet à l'Etat d'économiser de l'argent, représentant très rapidement des milliers d'euros. Le recensement n'est donc pas anodin.

Aucune remarque n'étant soulevée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
DECIDE

de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une indemnité brute de 1,00 euro par feuille de logement et de 2,00 euros par bulletin individuel.

DECIDE

de verser un montant de 35 euros bruts par demi-journée de formation à chaque agent recenseur, au titre des deux demi-journées de formation obligatoire préalables aux opérations de recensement.

CHARGE

Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne organisation des opérations de recensement.

Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 7

Titre	CHASSE - FIXATION DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE SECRETARIAT
Service référent	Direction générale
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Par délibération du 28 août 2023, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, de maintenir la répartition du produit de la location de chasse entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs parcelles sur le ban communal de Brumath.

Le calcul de la répartition du produit de la chasse engendre des travaux supplémentaires pour l'agent communal chargé du secrétariat de la chasse.

Dans ce cadre, la règlementation prévoit que cette mission ouvre droit à des indemnités au profit du personnel communal dans les conditions suivantes : les agents municipaux chargés de la répartition du produit de la location de la chasse peuvent bénéficier d'une indemnité annuelle fixée à 4 % des recettes (il s'agit du produit de la location, déduction faite de la part qui revient à la Ville au titre des terrains dont elle est propriétaire).

Cette indemnité n'engendre pas de frais supplémentaires pour la Ville, dans la mesure où elle vient en déduction du produit total de location des baux de chasse à répartir entre les propriétaires.

Discussion :

Jean OBRECHT demande que lui soit confirmé que l'agent qui exerce la répartition des droits des baux de chasse l'exerce pour les propriétaires et que c'est pour eux qu'il travaille à ce moment-là.

Eric JEUCH lui confirme que c'est bien cela, il y a substitution aux propriétaires.

Jean OBRECHT demande si ce temps de travail est prévu en plus de son travail pour la Ville ou s'il est fait sur le temps de travail pour la Ville.

Eric JEUCH indique que ce temps de travail représente 4 % en plus.

Jean OBRECHT demande pourquoi délibérer sur ce point puisque cela concerne les propriétaires et l'agent communal.

Eric JEUCH rappelle que la Ville avait fait le choix de se substituer aux propriétaires impliquant l'indemnisation de l'agent communal chargé du secrétariat de la chasse.

Jean-Daniel SCHELL précise que la chasse rapporte à la Ville parce qu'elle est elle-même propriétaire du terrain.

Si la Ville n'avait pas la forêt de Brumath, la chasse ne lui rapporterait rien. Le résultat de la chasse pour la Ville est d'environ 35 %.

Eric JEUCH ajoute que le calcul se fait au prorata des surfaces.

Aucune autre question n'étant posée, Eric JEUCH procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'ordonnance du 17 avril 1839,
Vu la circulaire du Préfet de la Moselle du 28 octobre 1957,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à compter du 2 février 2024 et jusqu'au 1^{er} février 2033, date d'échéance des baux de chasse :

d'attribuer une indemnité annuelle de secrétariat à Monsieur Gilles TRAUTMANN, agent communal au titre de sa participation à l'établissement de la liste des propriétaires des terrains situés dans le périmètre de la chasse communale, à hauteur de 4 % du montant des recettes.

Eric JEUCH soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 8

Titre	VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
Service référent	Direction des Services Techniques
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Les Commissions « aménagement urbain » et « environnement et forêt » ont travaillé sur la création d'un parc intergénérationnel sur une parcelle propriété de la Ville de Brumath située rue Sandgarten. La mise en valeur du parc est chiffrée à 42 000 euros HT.

La Commission « environnement et forêt » a également mis en avant l'intérêt de créer des mini-forêts urbaines et de développer les habitats favorables à la biodiversité (oiseaux, chauve-souris, insectes). Ces opérations sont estimées respectivement à 20 000 et 3 000 euros HT.

Ces projets peuvent bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « renaturation des villes » répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création du parc Sandgarten	42 000 €	Fonds Vert – 80 %	52 000 €

Mini-forêts	20 000 €	Ville de Brumath – 20 %	13 000 €
Habitats favorables à la biodiversité	3 000 €		
TOTAL	65 000 €		65 000 €

Discussion :

Laurent LUMEN a une question relative au Fonds Vert, notamment s'il est certain que les subventions prévues seront bien perçues. Il demande si, le cas échéant, l'investissement prévu sera quand même réalisé.

Eric JEUCH répond que la demande de subvention sera faite sans pour autant avoir la certitude qu'elle aboutisse.

Monsieur le Maire considère que si aucune demande n'est faite, la Ville ne bénéficiera d'aucune subvention, le maximum est fait pour pouvoir en bénéficier.

Aucune autre question n'étant posée, Eric JEUCH procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour les projets de végétalisation des espaces publics et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

Eric JEUCH soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 9

Titre TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (INTRACTING) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Service référent Direction de l'Aménagement et des Équipements

Rapporteur Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé un programme d'Actions de Performance Énergétique développé sur trois ans et répondant au dispositif Intracting.

Les opérations prévues au budget 2025 sont :

- L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Maison de l'Enfance (170 000 euros HT),
- L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Police Municipale / Croix-Rouge (170 000 euros HT),
- L'isolation du plancher des combles de la Maison des Œuvres (25 000 euros HT),
- Le remplacement des fenêtres des ateliers municipaux (17 000 euros),
- L'installation d'un éclairage à leds dans les bâtiments du centre technique municipal (23 000 euros HT) et du bâtiment du SSB au centre sportif Rémy Huckel (15 000 euros HT),

soit un total de travaux de 420 000 euros HT.

Ces opérations peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'État de type Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou Fonds Vert.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de performance énergétique 2025	420 000 €	Aide de l'Etat (DETR/DSIL/Fonds vert/...) – 80 %	336 000 €
		Ville de Brumath – 20 %	84 000 €
TOTAL	420 000 €		420 000 €

Discussion :

Jean-Daniel SCHELL rappelle que la Ville s'est engagée vers une sobriété énergétique. À cet effet, le dispositif Intracting a été mis en place en investissement. C'est ce dispositif qui est à l'origine de cette subvention. Les travaux qui seront réalisés en 2025 concernent surtout l'isolation thermique pour la Maison de l'Enfance, la Police Municipale, la Croix-Rouge, l'isolation de planchers dans la Maison des Œuvres, des fenêtres, de l'éclairage à LED dans les bâtiments du Centre Technique Municipal et au centre sportif Rémy Huckel. Ces travaux sont à la hauteur de 420 000,-€. Comme précisé par Monsieur le Maire, l'objet de la demande au Fonds Vert est de 80 %, soit 336 000,-€.

Jean OBRECHT a une question sur le budget prévisionnel et notamment la ligne qui s'appelle développement durable dans laquelle il suppose est intégré le dispositif Intracting. Il demande si cette ligne change en cas d'obtention de la subvention.

Jean-Daniel SCHELL pense que le dispositif Intracting y est intégré ; l'idéal aurait été que la Directrice des Affaires Financières soit présente pour pouvoir répondre à cette question.

Aussi, si la subvention est accordée, le montant des subventions sera plus important que celui qui est programmé. Il rappelle que la règle fixée par la Municipalité est qu'en matière de subvention ne sont inscrites dans le budget prévisionnel que celles que la Ville est certaine d'obtenir. Il souligne que le projet Intracting est quand même extrêmement avancé et devrait donc logiquement figurer de manière neutre par rapport à ce qui est déjà dans le texte. La Ville sera fixée en février.

Thierry WOLFERSBERGER précise que le dispositif Intracting concerne les années 2024, 2025 et 2026 et qu'en l'occurrence il s'agit du budget travaux 2025.

Aucune autre question étant posée, Thierry WOLFERSBERGER procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Etat pour les travaux de performance énergétique liés au dispositif Intracting et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

Thierry WOLFERSBERGER soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

POINT N° 10

Titre	RUE DE LA SCIERIE– ACQUISITION FONCIERE POUR REALISATION D'UN DEPOSE MINUTE POUR LE MULTIACCUEIL LA COURTE ECHELLE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le multi-accueil La Courte Échelle situé dans le quartier de la Scierie souffre de problèmes de stationnement en particulier concernant la dépose des enfants. Une zone de stationnement réservée à la structure a été mise en place sur le parking de l'immeuble sur la base de la convention de gestion patrimoniale de locaux dédiés à des activités d'accueil du jeune enfant à Brumath avec Alsace Habitat, propriétaire foncier, approuvée par délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021. Malheureusement, il est difficile d'empêcher le stationnement sauvage sur ces places car les agents de la Police Municipale ne peuvent intervenir sur un domaine privé. Il en résulte que ce stationnement est régulièrement occupé, empêchant la bonne utilisation du dépose minute.

La Ville de Brumath souhaite ainsi faire l'acquisition de 5 places de stationnement auprès d'Alsace Habitat et classer ces terrains dans le domaine public afin de pouvoir aménager et rendre effectif un stationnement en dépose-minute lié à l'activité du multi-accueil La Courte Échelle.

Il est proposé une acquisition à l'euro symbolique d'un terrain d'environ 65 m² correspondant à 5 places de stationnement. La commune prendrait à sa charge les frais de géomètre liés au découpage parcellaire nécessaire à cette acquisition. L'acquisition se ferait au moyen d'un acte authentique de vente sous forme administrative.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élu suivant ne prend pas part au débat ni au vote : Etienne WOLF

Discussion :

Thierry WOLFERSBERGER rappelle les difficultés de stationnement rencontrées par les utilisateurs du multi-accueil de la Courte Échelle. Il ajoute que, conformément au plan annexé au dossier de séance, quelques places de parking existent entre la Courte Échelle et le bâtiment à l'avant de la boulangerie qui sont normalement destinées aux utilisateurs du multi-accueil.

Des difficultés de stationnement sont soulevées car les agents de la Police Municipale ne peuvent pas intervenir sur un domaine privé. La Ville a donc décidé de réagir et d'acheter ces cinq places de 65 m² auprès d'Alsace Habitat à l'euro symbolique pour en faire des dépose-minute et y faire appliquer les règles de stationnement. Le week-end, les automobilistes ne sont pas autorisés à se garer sur ces places mais il pense que, même si la Police Municipale pouvait le faire, elle ne verbaliserait pas les usagers qui y sont garés.

Jean OBRECHT demande pourquoi la place de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite n'a pas été intégrée sur le plan transmis.

Thierry WOLFERSBERGER répond que c'est parce qu'il y en a une à proximité et qu'il n'y a pas de problème avec cette place. Le problème concerne les cinq places dont il est question car elles sont utilisées par les locataires du bâtiment d'à côté empêchant les parents de s'y stationner. Les transformer en dépose-minute fera que ce sera plus facile pour les usagers du multi-accueil d'arriver et repartir.

Muriel DUPONT demande si lorsque la crèche sera fermée, il sera possible pour les habitants d'y stationner.

Thierry WOLFERSBERGER répond par la négative. Ces places seront considérées comme des places dépose-minute et ce sera à la Police Municipal de faire en sorte que ce soit respecté. Le stationnement sera interdit les week-ends.

Par rapport au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Muriel DUPONT dit que cela pose un problème le samedi car le LAEP étant ouvert en journée, les parents auront tendance à s'y garer.

Thierry WOLFERSBERGER cite l'exemple des dépose-minutes où il a fallu faire des rappels voire verbaliser au début mais, en général, les gens comprennent rapidement ce qu'ils sont en droit de faire ou pas.

Il propose d'alerter la police et la gendarmerie pour qu'ils soient vigilants quant à ces places de stationnement. Au besoin, après quelques verbalisations, les usagers sauront qu'il n'y a pas lieu d'y stationner le samedi compris.

Jean OBRECHT demande s'il n'est pas possible de mettre en place un panneau informant des horaires où le dépose-minute est à respecter impérativement et d'autres horaires la nuit.

Thierry WOLFERSBERGER propose d'étudier cette proposition ainsi que les modalités s'y rapportant mais ce n'était pas le choix qui avait été fait.

Dans ce cas-là, pour les horaires, Pauline JUNG dit qu'il faudra être vigilant sur les horaires. Elle trouve que c'est assez délicat vu que le dimanche soir les usagers risquent d'oublier qu'ils sont stationnés sur une dépose-minute.

Thierry WOLFERSBERGER déclare qu'en raison de la complexité, le choix avait été fait de ne pas indiquer d'horaires. Il ne voit pas trop d'intérêt à mettre un panneau indiquant l'autorisation de se garer le dimanche d'où la proposition de faire un dépose-minute restrictif.

Il cite l'exemple de la Scierie où les usagers ne respectaient pas les règles de stationnement. Après un travail de communication et d'information en amont, les gens ont trouvé leur place de stationnement sans outre passer leur droit.

Aucune autre question n'étant soulevée, Thierry WOLFERSBERGER procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des terrains correspondants à 5 places de stationnement, détachés de la parcelle section 01 / 92 appartenant à Alsace Habitat,
- le classement des terrains susmentionnés dans le domaine public de la Ville.

AUTORISE

Madame Sylvie HANNS, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

CHARGE

Monsieur le Maire de toutes les formalités, notamment la sollicitation du géomètre pour l'arpentage des parcelles, la réception de l'acte de vente et son enregistrement.

Thierry WOLFERSBERGER soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

POINT N° 11

Titre	APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE DE BRUMATH
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Monsieur le Maire

POINT RETIRÉ

POINT N° 12

Titre	AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la Ville de Brumath d'exercer pleinement et efficacement leurs compétences, il a été convenu depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de mettre à disposition les agents de certains services par voie de convention.

Pour ce faire, des taux de mise à disposition par services ont été définis et sont applicables pour l'ensemble des agents des services concernés, quel que soit leur statut.

Ces taux de mise à disposition peuvent être modifiés par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou si une disposition législative ou réglementaire le nécessitait.

Considérant l'évolution des taux de mutualisation découlant de l'évolution des missions de certains agents, il y a lieu de réviser ces taux de mutualisation pour l'année 2024 et 2025, tel que figurant au projet d'avenant annexé au présent rapport.

Discussion :

Comme évoqué plus tôt, Jean-Daniel SCHELL indique que le différentiel se situe essentiellement au niveau des Directions des Affaires Financières puisque le taux de mise à disposition Brumath/CAH était de 24 % en 2024 et qu'en 2025 il ne sera plus que de 20 %. C'est ce qui fait l'essentiel de la modification.

Jean-Michel DELAYE dit qu'il est question d'impact direct alors qu'en fait, il y a juste 4 % de différence et que cela ne concerne qu'un poste.

Jean-Daniel SCHELL précise que la différence porte sur un service.

Jean-Michel DELAYE répond que tout le reste est inchangé.

Jean-Daniel SCHELL dit que cette différence n'est pas neutre financièrement.

Jean-Michel DELAYE demande ce qui a conduit à cette baisse de manière pratique.

Jean-Daniel SCHELL répond que, comme il l'a dit plus tôt, certaines tâches qui étaient réalisées au niveau de la Direction des Affaires Financières à Brumath, le seront maintenant à Haguenau pour des questions de commodité.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, telle qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toute décision afférente à son application.

Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 28 voix (dont 6 procurations)

CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)

POINT N° 13

Titre	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Considérant les évolutions de carrière des agents de la Ville de Brumath liées aux avancements de grades et aux réussites aux concours et examens, ainsi que divers départs, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs. Cette mise à jour répond aux obligations règlementaires et comptables qui s'appliquent à la Ville.

Postes vacants à supprimer :

- 1 poste de rédacteur à temps non complet (88%),
- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (60%),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (71%),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (57%),
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps à temps complet.

Le Comité Technique, réuni en date du 14 octobre 2024, a été saisi pour avis sur la suppression de ces différents postes.

Par ailleurs, afin de pallier le remplacement d'un agent à la Direction des Affaires Financières et renforcer l'équipe de la Direction de l'Aménagement et des Équipements, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Ce poste sera partagé entre les 2 directions avec un temps de travail égal au sein de chaque direction.

Discussion :

Jean-Daniel SCHELL indique que l'objectif de cette délibération est de l'ajuster à la réalité des emplois qu'il y a dans la collectivité et de leur impact budgétaire. 19 postes vacants sont proposés à la suppression et un poste d'adjoint administratif à temps complet est à créer car la Ville n'a plus de postes budgétaires correspondant à la qualification.

Aucune question n'étant posée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 octobre 2024,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux suppressions d'emplois,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

la suppression des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur à temps non complet (88%),
- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (60%),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (71%),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (57%),
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps à temps complet

et la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

APPROUVE

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 27 voix (dont 6 procurations)

CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)

ABSTENTION : 1 (K. DIEMER)

POINT N°14

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 30 août au 27 novembre 2024

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
10/09/2024	DST	fournitures	Centre Culturel / Maison des Oeuvres	PROJECTEURS DE SCENE EN LED	MAPA < 40 000 € HT	ULTRA SON	5 891,04 €
12/09/2024	DST	fournitures	Plan d'eau	FOURNITURE DE POUBELLES	MAPA < 40 000 € HT	ORAPI	4 092,00 €
09/10/2024	DST	fournitures	Centre Culturel	ACQUISITION DE LUMINAIRES POUR LE REAMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	WILLY LEISSNER	9 830,40 €
17/10/2024	DAE	fournitures	bâtiments	DE FIBRILLATEUR	MAPA < 40 000 € HT	SCHILLER	6 739,20 €
22/10/2024	DST	travaux	Centre Culturel	ACHAT D'ARBRES POUR LE REAMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	IDVERDE	8 020,10 €
28/10/2024	DAE	fournitures	Patio	MATERIEL DE VIDEOPROJECTION POUR LE PATIO	MAPA < 40 000 € HT	AMS	6 808,19 €
08/11/2024	DST	fournitures	Centre Culturel	ACQUISITION DE BANCs POUR LE PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	ONF VEGETIS	5 274,00 €
18/11/2024	DST	fournitures	Stade	ACQUISITION D'UN ROBOT TONDEUSE	MAPA < 40 000 € HT	AGRIMAT	4 883,99 €
20/11/2024	DAE	fournitures	Stade	POTEAU D'INCENDIE POUR LE COMPLEXE SPORTIF	MAPA < 40 000 € HT	SDEA	24 000,00 €

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/08/2024	DAE	services	bâtiments	MAINTENANCE DES EXTINCTEURS	marché à bon de commandes	CERTI FEU	4 170,63 €
03/09/2024	DST	services	voirie	FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS	MAPA < 40 000 € HT	KARCHER ANORE	5 400,00 €
05/09/2024	DVASC	services	animations	FOIRE AUX OIGNONS - ORCHESTRE	MAPA < 40 000 € HT	PRODUC SON	8 229,00 €
11/10/2024	RM	services	fêtes et cérémonies	COCKTAIL DINATOIRE POUR LA FETE DU PERSONNEL	MAPA < 40 000 € HT	KOEFFER TRAITEUR	4 622,64 €
15/11/2024	DVASC	services	animations	MAPPING POUR LE MARCHÉ DE NOEL	MAPA < 40 000 € HT	ART PLUSSANCE ART	30 476,97 €
14/11/2024	DG	services	gare	SONDAGE AUPRES DES USAGERS ET RIVERAINS DE LA GARE DE BRUMATH	MAPA < 40 000 € HT	ED INSTITUT	12 740,40 €

Marché de travaux

Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/08/2024	DST	travaux	Maison de l'Enfance	RELAMPING LED	MAPA < 40 000 € HT	YESSS ELECTRIQUE	4 457,54 €
09/09/2024	DAE	travaux	presbytère	RÉNOVATION DE L'ATELIER DU PRESBYTÈRE PROTESTANT	MAPA < 40 000 € HT	TANTU	11 616,00 €
09/10/2024	DST	travaux	Centre Culturel	AMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	PONTGGIA	21 430,00 €
18/10/2024	DST	travaux	Patio / Maison des Oeuvres	INSTALLATION DU CONTROLE D'ACCES	MAPA < 40 000 € HT	SCHORO ELECTRICITE	4 315,07 €
23/10/2024	DAE	travaux	stade	MODIFICATION DES MAINS COURANTES	MAPA < 40 000 € HT	KRIEGER ROMMELIN	12 880,80 €
06/11/2024	DAE	travaux	parcs et jardins	PLANTATION D'ARBRES A L'ECOPARC DE LA SCIERE	MAPA < 300 000 € HT	IOVERDE	86 520,60 €
29/11/2024	DAE	travaux	Maison forestière	REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A BOIS	MAPA < 40 000 € HT	IDEX	18 018,00 €
30/11/2024	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX D'EXPLOITATION 2024	MAPA < 40 000 € HT	ONF	28 260,39 €

En matière de louages de choses

Décision n°2024/29 du 27 novembre 2024 relative à la location de la salle « La Fibule » du Patio des Associations pour l'organisation d'expositions simples d'œuvres d'art.

Décision n°2024/30 du 27 novembre 2024 relative à la mise à disposition des équipements de la Ville pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **30 août au 27 novembre 2024** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

POINT N°15

Titre **DIVERS ET COMMUNICATIONS**
Service référent Direction Générale
Rapporteur Monsieur le Maire

1. Cérémonie des Vœux

Les élus ont été destinataires de l'invitation à la Cérémonie des Vœux qui aura lieu le dimanche 12 janvier à 16h00 au Centre Culturel de Brumath.

2. Fête des Aînés

La traditionnelle Fête des Aînés aura lieu le dimanche 26 janvier. Les élus sont invités à y participer aussi bien le samedi que le dimanche ; samedi pour la préparation des locaux et le dimanche pour la fête proprement dite.

3. Calendrier prévisionnel de séances du Conseil Municipal

Ce calendrier a été transmis aux élus afin qu'ils prennent connaissance des dates des séances pour l'année 2025.

4. Situation à Mayotte


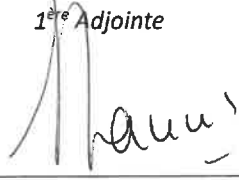
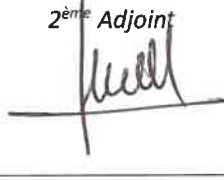

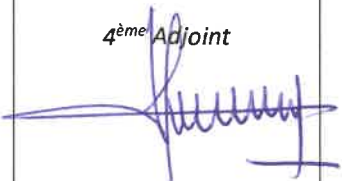
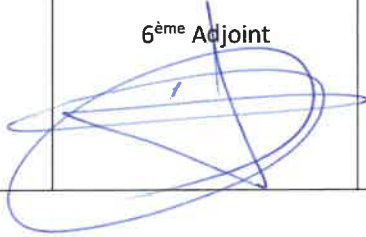


Jean-Michel DELAYE souhaite exprimer sa solidarité avec la population mahoraise très durement éprouvée par la situation. C'est vraiment une catastrophe nationale. Il lui semble qu'avoir une pensée pour la population mahoraise à Brumath est important.

Monsieur le Maire se joint à la pensée de Jean-Michel DELAYE. Les élus verront au mois de janvier comment soutenir la population.





Monsieur le Maire clôt la séance et remercie le public et la Presse pour leur présence et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.


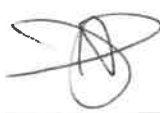
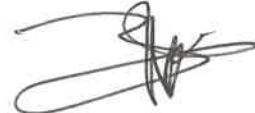




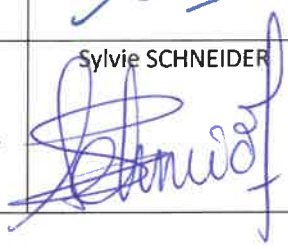

Suivent les signatures :

Le Maire et les Adjointes :

Etienne WOLF Maire 	Sylvie HANNS 1 ^{ère} Adjointe 	Jean-Daniel SCHELL 2 ^{ème} Adjoint 	Anne IZACARD 3 ^{ème} Adjointe 
Daniel HUSSER 4 ^{ème} Adjoint 	Pauline JUNG 5 ^{ème} Adjointe absente excusée	Thierry WOLFERSBERGER 6 ^{ème} Adjoint 	Ariane PSITILIS 7 ^{ème} Adjointe 
Éric JEUCH 8 ^{ème} Adjoint 			

Les Conseillers Municipaux (par ordre alphabétique) :

Jean-Michel DELAYE 	Karine DIEMER absente excusée	Muriel DUPONT 	Nadine FIX 
Bertrand GIRARD absent excusé	Vincent HUCKEL absent	Codruta IONESCU-ION absente excusée	Claude JEGOUZO 

Vincent JUNG 	Patricia KOLB 	Valérie KRAUTH absente excusée	Laurent LUMEN 
Baptiste MISCHLER 	Catherine MOREL 	Jean OBRECHT 	Éric REINNER 
Christine REYMANN 	Sylvie SCHNEIDER 	Olivier TERRIEN 	Christophe WASSER 